

ges. Les gens paient plus de 6 p. 100 sur les prêts obtenus de banques à charte. D'après moi, ce serait donner un exemple insigne à d'autres institutions, parfois plus usurières, que de modifier la loi sur les banques de façon à obliger les banques à charte à indiquer, en termes simples, le taux d'intérêt annuel sur les prêts qu'elles accordent. J'espère que le ministre voudra bien tenir compte de ma proposition.

Je voudrais certainement féliciter le ministre, comme tous les honorables députés de ce côté-ci le feront sans doute, de son l'attitude nette, claire et sans équivoque à propos de la détention d'actions de banques à charte par les gouvernements provinciaux. Sous ce rapport, je trouve que l'attitude du Nouveau parti démocratique est plutôt singulière. L'honorable député de Burnaby-Richmond et l'honorable député de Nanaimo-Cowichan-Les Îles ont affirmé qu'il serait normal et inoffensif de permettre aux provinces de posséder ou même de diriger des banques pourvues de chartes fédérales. D'autre part, certains membres du Nouveau Parti démocratique, tels que l'honorable député de Greenwood, parlent de la formule pour reviser la constitution, qui se révélera un désastre, vu la nécessité d'accorder des pouvoirs fiscaux absolus au gouvernement central. Ils prétendent que les pouvoirs de contrôle de l'économie et d'autres mesures économiques nécessaires devraient être adoptés à l'échelon fédéral. Il semble y avoir une contradiction flagrante entre ces opinions.

Je voudrais raconter une histoire qu'on enseigne à l'école primaire et qui semble de mise devant la contradiction frappante des positions adoptées par les divers membres du Nouveau parti démocratique. Je sais que la majorité des députés de ce parti ont commencé leur éducation à l'université. Ils ne sont probablement jamais allés à l'humble école primaire comme nous. J'espère que ces grands intellectuels me pardonneront de leur raconter cette très humble anecdote. Elle peut se relier à la contradiction qui existe entre les vues des différents députés de ce parti qui semble adopter n'importe quelle attitude lui paraissant bonne sur le plan politique et n'importe quelles mesures à l'égard de toutes les mesures dont la Chambre est saisie. La logique est le moindre de ses soucis.

L'anecdote que je veux raconter met en scène des oiseaux et des animaux et une étrange créature qu'on appelle la chauve-souris, qui n'est ni un oiseau ni un animal à quatre pattes. Cette chauve-souris volait avec les oiseaux un jour et courait le lendemain avec les animaux à quatre pattes. Elle avait un plaisir fou à faire, selon les jours, ce qui lui semblait avantageux. Soudain, les oiseaux et les autres animaux y virent clair et com-

prirent que la chauve-souris n'était pas des leurs. Ce fut la fin de la chauve-souris.

Permettez-moi de dire aux membres du Nouveau parti démocratique que l'électeur canadien est un oiseau très perspicace et qu'un jour il s'apercevra que le Nouveau parti n'est qu'une chauve-souris, ce qui pourra marquer la fin de ce parti. Je recommanderais également à ces messieurs de décider s'ils sont en faveur d'une autorité fiscale puissante à l'échelon fédéral ou de la régie par les gouvernements provinciaux des banques fédérales qui ont joué un rôle si important dans la direction de notre économie et certainement pour ce qui est de la circulation de l'argent. L'attitude de ce parti est singulière, contradictoire et typique des nombreuses attitudes qu'il a adoptées sur diverses questions. Il me semble adopter la ligne de conduite populaire actuellement, ce qui lui permettra d'obtenir quelques voix en Colombie-Britannique ou ailleurs, quitte à remettre à plus tard le soin d'adopter des principes logiques.

Je félicite à nouveau le ministre de l'attitude énergique qu'il a adoptée dans cette affaire et je voudrais...

M. le président: A l'ordre! Je le regrette, mais je dois rappeler à l'honorable député que son temps de parole est expiré.

Des voix: Continuez!

M. Olson: Puis-je poser une question à l'honorable député?

Des voix: Non!

M. le président: Le temps de parole de l'honorable député est expiré et apparemment l'honorable député de Medicine-Hat n'a pas reçu le consentement unanime du comité pour poser une question.

• (9.00 p.m.)

(Texte)

M. Caouette: Monsieur le président, la proposition de l'honorable ministre des Finances (M. Gordon)...

Une voix: La Banque du Canada!

M. Caouette: Oui, monsieur le président, pour faire suite à l'interpellation de l'honorable député, nous allons certainement parler de la Banque du Canada, et non seulement des banques à charte du pays qui tentent, par tous les moyens, d'écraser davantage la population canadienne et qui, bien plus, cherchent à «contrôler» le gouvernement du Canada. Au fait, elles y parviennent quand le ministre des Finances annonce que la liquidité ou réserve des banques sera diminuée de 8 à 7 p. 100, ce qui veut dire que les banques auront le privilège, en vertu de cette mesure, de